Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 07 Oct 2002
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

J. V.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 3360

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : STAGE : CONFRONTATION D'UN PROJET PERSONNEL AVEC LA REALITE SOCIOPROFESSIONNELLE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 971128U35X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)

3360

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
X (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : ...

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Stage : confrontation d'un projet personnel avec la réalité socioprofessionnelle (Convention)

CODE DE L'U.F. (3)	97112803 5 X 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : **O** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **O** (1) inférieur **O** (1) supérieur

X (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	X	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : **O** (1) oui **X** (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page (2)

8. Programme du (des)cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page (2)

9. Capacités terminales : Repris en annexe n° **5** de 1 page (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 97112803 5 X 1.

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : (2) 60 périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

	Classement du cours **(2)**	**Code U** **(2)**	**Nombre de périodes** ~~**par étudiant**~~ - **par groupe d'étudiants** **(1) (2)**
Encadrement du stage	CT	I	**10**

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(e) éventuelle(s)] :

Avis favorable

Roger MONNIER

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'~~ACCORD~~

02/10/02

Inspecteur

En cas de décision négative, motivation de cette dernier :

03 OCT. 2002

Date : .....

Signature : A. COLLINET ADM. PEDAG.

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

D 8 BIS/UF/STAGE : au 01.03.98

STAGE : CONFRONTATION D'UN PROJET PERSONNEL AVEC LA REALITE SOCIOPROFESSIONNELLE.
CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES

1.a. Finalités générales

Conformément à l'article 7, paragraphe 1 et 2, du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

1.b. Finalités particulières

Cette unité de formation s'adresse à des étudiants de l'enseignement supérieur qui sont dans une démarche de (re)définition de leur projet de formation. Elle vise à organiser, à travers le choix, la réalisation et l'évaluation d'un stage, la confrontation par l'étudiant de ce projet de formation avec la réalité socioprofessionnelle, afin d'en vérifier l'adéquation avec ses représentations, ses goûts et ses aptitudes.

STAGE : CONFRONTATION D'UN PROJET PERSONNEL AVEC LA REALITE SOCIOPROFESSIONNELLE.
CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.a. Capacités préalables

En langue française, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- d'extraire, de comprendre et de reformuler les idées essentielles exprimées dans un message oral ou écrit;
- de produire un message structuré qui exprime ou sollicite une information, un avis, une prise de position;
- de mener un raisonnement déductif court en usant de rigueur et de sens critique.

2.b. Titre(s) pouvant en tenir lieu

CESS ou équivalent.

STAGE : CONFRONTATION D'UN PROJET PERSONNEL AVEC LA REALITE SOCIOPROFESSIONNELLE.
CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES

Néant.

STAGE : CONFRONTATION D'UN PROJET PERSONNEL AVEC LA REALITE SOCIOPROFESSIONNELLE.
CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

4.PROGRAMME DE COURS

Etudiant

A travers son travail personnel, les échanges avec ses pairs et un (des) professionnel(s) ainsi qu'avec l'accompagnement pédagogique d'un enseignant, l'étudiant sera amené à :

- mettre au point une proposition de stage permettant la confrontation de son projet de formation d'enseignement supérieur avec la réalité socioprofessionnelle, en se basant sur une recherche d'information (visites, lectures, prises de contact, etc.) à propos du secteur d'activité envisagé;
- présenter sa proposition de stage en groupe d'étudiants, pour en éprouver la cohérence;
- négocier avec l'enseignant un accord global sous forme de contrat de stage incluant le choix du tuteur;
- prendre les initiatives nécessaires pour être admis sur le (les) lieux de stages;
- sur le(s) lieu(x) de stage, se familiariser avec les différents aspects du métier et participer aux différentes activités proposées par le tuteur;
- réaliser un rapport d'activités de stage qui consigne les différentes expériences vécues sur le lieu de stage. Ce rapport sera réalisé dans le respect du contrat de stage et selon les indications méthodologiques fournies par l'enseignant;
- réaliser un bilan des acquis (expériences, connaissances, attitudes) du stage en les mettant en lien avec son projet individuel de formation.

Enseignant

A travers les travaux du groupe et des entretiens individuels avec les étudiants et les tuteurs, l'enseignant sera chargé :

- d'encadrer la recherche active d'informations sur le secteur d'activité concerné et des lieux de stages adéquats;
- d'analyser les composantes du contrat et d'assurer une négociation valable de ce dernier avec l'étudiant et son groupe d'apprentissage en veillant à la pertinence du contrat et du programme de stage vis-à-vis du projet de formation individualisé précité;
- de rencontrer les étudiants et leurs tuteurs pour assurer le suivi du stage, diagnostiquer les difficultés d'intégration rencontrées dans ce cadre et contribuer à y remédier;
- du processus d'évaluation de l'ensemble de la démarche.

STAGE : CONFRONTATION D'UN PROJET PERSONNEL AVEC LA REALITE SOCIOPROFESSIONNELLE.
CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant réalisera une synthèse écrite et/ou orale qui décrit la démarche réalisée et fait la preuve de sa capacité de confronter, selon les indications méthodologiques fournies par l'enseignant, son projet de formation avec les activités de stage.

Le degré de maîtrise sera fonction de la qualité de l'expression orale et écrite, de la pertinence des informations recueillies et de la cohérence des relations établies entre les différents éléments étudiés et expérimentés au cours de l'unité de formation.

STAGE : CONFRONTATION D'UN PROJET PERSONNEL AVEC LA REALITE SOCIOPROFESSIONNELLE.
CONVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

6. PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert ayant une expérience en dynamique de groupe et en accompagnement de stage.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

CONFRONTATION D'UN PROJET PERSONNEL AVEC LA REALITE SOCIOPROFESSIONNELLE - CONVENTION

Date d'approbation: Date d'application obligatoire: Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
Section												
Unité Formation			STAGE : CONFRONTATION D'UN PROJET PERSONNEL AVEC LA REALITE SOCIOPROFES-SIONNELLE - CONVENTION			NEANT			NEANT			